

# **LES REMISES A LA RUE DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS DOIVENT CESSER EN GIRONDE !**

## **INVITATION - CONFERENCE DE PRESSE**

**Jeudi 18 Mars 2021 à 12h, devant entrée ASE du Conseil Départemental**

**Esplanade C. de Gaulle - Bordeaux**

**Au cours des dernières semaines, 26 Mineurs Non Accompagnés (MNA) ont été remis à la rue après avoir été évalués majeurs par le SAEMNA (Service d'Accueil et d'Evaluation des MNA) relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)/ Conseil Départemental. Ces jeunes -présumés mineurs jusqu'à la fin de leur procédure de recours auprès du juge des enfants - sont remis à la rue sans solution ni d'hébergement ni de nourriture, et ce en plein hiver et au cœur de la crise sanitaire.**

Malgré des appels infructueux au 115 pour obtenir un hébergement d'urgence (hébergement qui reste inadapté à leur vulnérabilité) et des contentieux administratifs, le Kabako, lieu de vie squatté autogéré reste la seule alternative à la rue pour ces jeunes en recours. Menacé d'expulsion d'ici l'été, il ne peut pourtant pas accueillir davantage de jeunes en maintenant les bonnes conditions de vie actuelles. Ces jeunes fragilisés par leur parcours d'exil et leur évaluation, y trouvent une protection et un soutien global pour faire valoir leurs droits et mener leur procédure de recours avec un avocat.

L'hébergement et l'accompagnement de ces jeunes en recours ne relèvent d'aucun cadre législatif précis. Le Conseil Départemental et l'Etat se renvoient la responsabilité de leur prise en charge depuis des années.

**Pourtant, la place de ces jeunes qui à une écrasante majorité, vont être reconnus mineur par le juge des enfants et donc placés en foyer sous protection de l'ASE, ne peut être la survie et l'errance à la rue pendant les mois de procédure où ils doivent faire valoir leurs droits.**

Nos associations dénoncent ces remises à la rue de centaines de mineurs chaque année ! Nous continuons à demander que la présomption de minorité permette à ces jeunes d'obtenir la protection de l'ASE. Ces mineurs doivent bénéficier d'un accueil a minima et d'un accompagnement professionnel jusqu'au jugement de leur recours.

La motion du Conseil Municipal de Bordeaux du 23 février appelle l'Etat et le CD à travailler ensemble à la recherche d'une solution pérenne et adaptée à la vulnérabilité de ces mineurs. Nous attendons du Conseil Départemental et de la Préfecture des propositions concrètes et immédiates à la vue de la gravité de la situation.

Les députés girondins seront interpellés par courrier afin d'appuyer l'évolution législative indispensable à l'amélioration du dispositif de protection de ces mineurs sur le territoire français, évolution qui n'est malheureusement pas l'option choisie par le récent rapport parlementaire.

### **Contacts presse :**

**Aude SALDANA-CAZENAVE, Médecins du Monde Aquitaine, 06 19 82 38 66**

**Pierre-Antoine CAZAU, Ligue des Droits de l'Homme Bordeaux, 06 81 44 79 83**

### **Signataires**

**Les associations du collectif MIE 33 ; Le collectif du Kabako**

